

“FILIA MAGISTRI.”

UN ABREGÉ DES SENTENCES DE PIERRE LOMBARD

NOTES SUR UN MANUSCRIT LATIN CONSERVÉ À LA BIBLIOTHÈQUE JOHN RYLANDS À MANCHESTER,

PAR RAYMOND M. MARTIN, O.P.,

PROFESSEUR AU COLLÈGE THÉOLOGIQUE DES DOMINICAINS,
LOUVAIN.

LORS de la vente des livres de George Dunn, de Woolley Hall près Maidenhead, en février 1913, la bibliothèque John Rylands acquit deux volumes de manuscrits latins composés d'un choix d'œuvres dûes à différents auteurs. La date à la quelle ces pages furent écrites n'est pas postérieure au XIII siècle. Conformément à une note que l'on trouve au bas du premier folio et fréquemment au cours du volume, elles virent le jour dans un monastère : *liber sancte marie de camberone*, que l'on croit être l'abbaye cistercienne de Cambron, fondée en 1148, du vivant de S. Bernard, et située S-O d'Enghien, dans l'ancien comté de Hainaut, diocèse de Cambrai.¹

Je dois à l'aimable obligeance de M. H. Guppy, bibliothécaire, d'avoir pu prendre connaissance de ces manuscrits, qui depuis de longues années avaient été enfermés dans le secret d'une bibliothèque privée.

Dans le premier de ces volumes, dont aucun n'est paginé, commence au folio 74^r une Somme de Sentences, par ces mots : *Quoniam velut quatuor paradisi flumina . . .* Elle occupe la plus grande place dans cette collection et en constitue le principal élément.

C'est cet ouvrage qui fait l'objet de cette note. Il mérite l'atten-

¹ V. LEOP. JANAUSCHEK, *Origines Cistercienses*, in 4^o, t. 1, p. 113. Vindobonae, 1877.

tion de tous ceux qu'intéresse l'histoire de la théologie médiévale. J'ai tâché d'examiner brièvement 1° la diffusion de cette oeuvre ; 2° d'en indiquer le contenu, les caractères qui la distinguent et la place qu'elle occupe parmi d'autres travaux du même genre ; 3° d'en rechercher l'auteur et la date de composition.

1. DIFFUSION DE CETTE ŒUVRE.

Le manuscrit que possède maintenant la bibliothèque John Rylands n'est pas la seule copie de cette oeuvre, qui soit parvenue jusqu'à nous. Il en existe d'autres. Déjà en 1885, le P. Denifle, O.P., qui attribuait cette Somme de Sentences au dominicain Hugues de S. Cher, professeur à l'Université de Paris depuis 1230, en avait signalé sept manuscrits, dont deux sont conservés en Allemagne, trois en France, un en Autriche, et un en Belgique.¹ Récemment, j'en ai trouvé deux autres en Angleterre : Cambridge, Trinity College, cod. B. 14, 6 ;² Oxford, Bodleian Library, Canoniana, cod. 208³ ; tous deux datent du XV^e siècle.

Tous ces manuscrits présentent plus d'une divergence. Les uns sont absolument sans titre ; d'autres sont intitulés : *Liber sententiarum abbreviatus*, *Sententie abbreviate*, etc. Quelques uns, en témoignage, sans doute, des liens étroits qui rattachent cette oeuvre à Pierre Lombard, portent la gracieuse étiquette : *Filia Magistri*.

Le MS. conservé à la Bibliothèque John Rylands n'a pas de titre. Il constitue un des plus beaux spécimen de l'écriture au XIII^e siècle. Il est écrit de la même main, du commencement jusqu'au bout, en lettres gothiques noires ; les petites lettres *a e n*, etc., mesurent 3 millim. ; les lettres à hastes en mesurent 4½. Les lignes sont distancées

¹Cfr. H. DENIFLE, O.P., *Archiv für Litteratur und Kirchengeschichte*, t. I, p. 589 (Berlin, 1885) : Hugo (a S. Caro) kürzte ebenfalls die Sentenzen . . . (note 4) : Hss sind Codd. lat. mon. 21048 und 5307 ; Paris, 3423 und 16412 ; Laon, n. 321 ; Brügge, 82 (ceci est une faute d'impression, il s'agit du n. 80) ; Lambach, n. CXXXVII.

²Cfr. Dr. M. R. JAMES, *The Western Manuscripts in the Library of Trinity College, Cambridge. A descriptive Catalogue*. Cambridge, 1900. T. I, p. 409.

³Le Dr. M. A. G. LITTLE l'avait déjà signalé dans son ouvrage : *Initia operum latinorum quae saeculis XIII.-XIV. attribuuntur* . . . 1 vol. in 8°, p. 211. Manchester, 1904.

de 5 millim. ; et le texte du folio occupe un espace de 10 centim. sur 6.

Ce qui est plus important à noter, c'est que ces divers MSS. n'ont pas tous la même ampleur. D'aucuns n'ont pas la préface, ni la division des matières qui se lisent en d'autres exemplaires, et commencent directement par le premier Livre : *Veteris ac nove legis continentiam considerantibus nobis innotuit. . . .*

Quant au texte même de ces Sentences, il est moins étendu dans une copie que dans l'autre ; il fut des copistes qui se sont plus soit à l'abrégé, soit à le développer.

Le texte du MS. de la bibliothèque John Rylands n'est pas des plus sommaires.

J'ajoute que d'après d'anciens catalogues, la "Filia Magistri" était représentée cinq fois à l'abbaye S. Augustin, à Cantorbéry. Le catalogue du prieuré S. Martin à Douvres en signale trois autres exemplaires, sous ces titres : *Tractatus super librum sententiarum*, *Glosa super sentencias*, *Liber sententiarum* (ce dernier sans prologue).¹

Ces détails non seulement nous renseignent sur le fait de la diffusion de cette œuvre, mais ils nous montrent également sous quelles différentes formes elle s'est répandue dans les Écoles. Encore au XV^e siècle, on trouvait utile d'en augmenter le nombre d'exemplaires.

2. ANALYSE ET CARACTÈRES.

Déjà, il a été dit, que l'ouvrage qui nous occupe est une Somme de Sentences. J'ajouterai qu'il traite principalement des matières théologiques.

A part la préface, il est divisé en quatre Livres, dans lesquels il est successivement question de Dieu et de la T. S. Trinité, de la Creation, de la Rédemption et des Sacrements. Il n'y a ni épilogue, ni table de matières.

Chaque livre se compose de deux éléments : texte et notes.

A parcourir attentivement le texte, l'on voit tout de suite qu'il ne

¹ V. Dr. M. R. JAMES, *The ancient Libraries of Canterbury and Dover*. 1 vol. in 8°, p. 443, n. 77 ; p. 493, n. 436 ; p. 441, n. 51. Cambridge, 1903.

s'agit pas d'une composition originale, mais d'un résumé du Livre des Sentences de Pierre Lombard.

Les notes constituent un élément parfaitement distinct du texte. Dans le présent MS. elles sont écrites en petits caractères et placées de telle sorte qu'il n'y a pas moyen de les confondre avec le texte : ce qui n'est pas le cas dans tous les MSS. Les notes ne sont pas suivies, et un petit nombre de folios ne comportent pas de notes. Elles sont en outre, d'une étendue et d'un caractère différents. Les unes très brèves, expliquent un terme, approuvent ou désapprouvent, en deux mots parfois, une opinion, et sont interlinéaires. Les autres sont plus longues ; elles empiètent sur l'espace destiné d'abord à recevoir le texte—qui, par suite, se rétrécit—et s'alignent d'une façon très régulière le long du passage qu'elles sont appelées à compléter. Ce sont généralement des exposés d'opinions nouvelles, parfois des notes explicatives.

C'est ce deuxième élément : les notes, qui donne à cet abrégé des Sentences sa physionomie propre, et lui assure une place à part parmi les travaux du même genre.

Il existe, en effet, divers groupes d'abrégés des Sentences de Pierre Lombard. En voici un essai de classification :—

1. La plupart sont en prose, quelques uns en vers.¹
2. Il y en a qui abrègent d'une manière suivie tout le texte du Lombard ; j'y reviendrai.
3. D'autres ne présentent qu'un choix des questions les plus intéressantes.²

¹ Au sujet de ces abrégés en vers, dont quelques uns avaient pour but d'aider la mémoire, cfr. J. DE GHELLINCK, S.I., *Medieval Theology in Verse*, dans *The Irish Theological Quarterly*, 1914, p. 336. Outre les MSS. dont il y est fait mention, je signalerai encore trois autres : St. John's College, Cambridge, cod. F. 18, fo 101-121 ; cod. 6628 de la bibl. Harley au British Museum, fo 188-205. Au début et à la fin, cet ouvrage est attribué à S. Bonaventure. La question d'authenticité est discutée par les Editeurs du Docteur Sèraphique : S. Bonaventuri opera omnia . . . vol. I, *præf. gener.* p. xv. Quaracchi, 1882. Item, cod. Harley 6628, fo 206v-208 : *Versus super 4 Libros sententiarum singulas distinctiones per singulas dictiones patefacientes*. Un fragment de cette dernière œuvre se retrouve aussi, toutefois avec des variantes, à Cambridge, Corpus Christi College, n. 524, fo 91b-93a.

² Cfr. Cambridge, Corpus Christi College, n. 518 (Elbing MSS., N. 20), fo 1-43a : *Questiones sententiarum* ; Pembroke College, cod. 101, fo 41-46 : *Exceptiones libri sententiarum*.

4. D'autres encore fournissent une simple explication des termes.¹

5. Parfois même le Livre des Sentences est condensé dans des tableaux synoptiques² ou réduit à une table des matières analytique,³ voire même alphabétique.⁴

6. Il y a des résumés d'abregés antérieurs.⁵

7. Chose assez étrange, certains abrégiateurs ont omis tout le premier livre ; ils n'ont abrégé que les trois derniers⁶ ou seulement le deuxième.⁷

8. Parmi ceux qui abrègent d'une manière suivie tout le texte du Lombard, nous en trouvons qui ne sont rien de plus que de simples abrégés. L'abrégiateur n'a rien ajouté du sien, ni notes explicatives, ni textes d'autres auteurs. Par contre, il y a certains exemplaires où l'abrégiateur s'est départi du texte des Sentences, soit en insérant certaines opinions dont P. Lombard n'a pas fait mention, soit en faisant une légère critique du texte, soit en expliquant le sens et la portée de certains passages. On peut les appeler des abrégés mixtes. Il arrive que le lecteur n'est pas averti de ce surplus de matières ; la

¹ Dublin, Trinity College, cod. 275, fo 119-129. Oxford, Balliol College, n. 230. Cambridge, Corpus Christi College, cod. 459, fo 114-124. Dans la première de ces copies, ce lexique est attribué à Roger de Salesbury : *Expliciunt verborum significationes super librum sententiarum secundum magistrum Rogerum de Salesbures.*

² Cfr. British Museum, bibl. reg. cod. 9 B. VI, fo 2r-3v ; 19v-24.

³ *Ibid.* fol. 4r-16v. Cette table constitue un ensemble de 1870 articles. A comparer, Balliol College, Oxford, cod. 3.

⁴ British Museum, bibl. reg. cod. 9, B. VI, fo 17rb-19ra ; *ibid.* cod. 9 B. VIII, fo 337va (fragment, qui s'arrête au mot *Baptismus* . . .) ; autre fragment Brit. Museum, cod. 18899, fo 2v-3b. Quelques unes de ces tables ont été attribuées à Robert de Kylwardby, O.Pr. Je ne sais de quel droit.

⁵ Oxford, New College, cod. E. CXLV, fo 13-50, est un résumé de l'abrégé des Sentences à la Bodleian, Laud. misc. 397. Les *Flores sententiarum magistri Gandulphi*, Bamberg, Kgl. Bibliothek, cod. B. IV, 29, fo 126v-142r, sont des extraits de l'abrégé de Pierre Lombard par Gandulphe de Bologne. Certains exemplaires de la *Filia Magistri*.

⁶ Le Dr. M. GRABMANN, *Geschichte der Scholast. Methode*, t. II (1911), p. 389, a le premier, attiré l'attention sur cette particularité. Il cite comme exemple, Paris, bibl. nationale, cod. lat. 15747.

⁷ Cfr. Dr. GRABMANN, loc. cit., où sont mentionnés, Paris, bibl. nationale, cod. lat. 627 et München, Kgl. Hof u. Staatsbibl. cod. lat. 2596.

plupart du temps cependant l'abrégiateur a eu soin de signaler ce qui constitue son œuvre personnelle.¹

La "Filia Magistri" rentre dans cette dernière catégorie d'abrégés. C'est un abrégé mixte. L'auteur a eu en vue deux choses : fournir un texte succinct de l'œuvre de Pierre Lombard, et indiquer la marche des idées théologiques depuis la publication des Sentences jusqu'à l'époque où il écrit lui-même. Il a voulu rajeunir une œuvre déjà ancienne, tout en lui conservant les traits essentiels d'origine. C'est un résumé des Sentences *up to date*, mais les éléments nouveaux n'ont pas étouffé le texte ancien ; ils l'ont mis davantage en relief.

¹ A ces deux groupes, il faut ramener les divers abrégés qui suivent :—

1. Les *Sententie* de Gandulphe de Bologne. H. DENIFLE, O.P., et le Dr. GRABMANN en ont retrouvé plusieurs copies. Cfr. Grabmann, loc. cit. p. 389. Le mérite d'avoir prouvé que cette œuvre n'est qu'un résumé de Pierre Lombard revient à J. DE GHELLINCK, S.I., *Le Mouvement théologique au XII siècle*, pp. 191-223. Paris, 1914.

2. *Abbreviatio magistri Bandini* . . . München, cod. lat. 9652 ; Paris, Mazarine, n. 694 (917) ; Bruxelles, bibl. royale, n. 1485-1501, f° 168. (La notice consacrée à cette Somme de Sentences par J. VAN DEN GHEYN, S.I., *Catalogue des Manuscrits*, etc., T. I, p. 96, n. 214, a besoin de corrections.)—Cf. MIGNE, *Patrologie latine*, t. CXCII, 965-1112.

3. Oxford, Bodleian Library, Laud. misc. 397. Cambridge, Corpus Christi College, cod. 477.

4. Cambridge, St. John's College, cod. E. 17, f° 3-70r.

5. Cambridge, Corpus Christi College, cod. 461. British Museum, bibl. reg. 9 A. XI, sous le titre : *Questiones super libros sententiarum*. Cet abrégé est postérieur à 1248. S. Bonaventure est cité dans 9 A. XI, au f° 77.

6. Cambridge, Corpus Christi College, cod. 273.

7. *Breviarium sententiarum* : British Museum, bibl. reg. 7, F. XIII, f° 129. Paris, Mazarine, n. 984 (1049) f° 1-132. Oxford, Magdalen College, n. 40 ; Bodleian Library, Laud. misc. n. 513. Dublin, Trinity College, n. 275, f° 1-118. Dans cette dernière copie, l'abrégé est attribué à Simon de Tournai.

8. Troyes, bibl. de la ville, cod. 1371, f° 88-111v également attribué à Simon de Tournai.

Il m'a été impossible d'examiner le MS. 560 de la bibliothèque de l'université de Gand, signalé par J. de Ghellinck, *op. cit.* p. 165, n. 2. Je ne saurais dire s'il constitue un abrégé distinct de ceux énumérés ci-dessus. Je dois dire la même chose au sujet du cod. Paris, bibliothèque nationale, MS. lat. 14534. D'après N. Valois, *Guillaume d'Auvergne*, p. 187, Paris, 1880, il renferme un résumé très libre du texte des Sentences. Ce résumé est attribué à Guillaume de Paris (†1249) ; on ignore avec quel fondement.

Pierre Lombard survit tout entier et avec un éclat nouveau dans la "Filia" qui porte son nom.

Le texte de la Préface et de la division des Matières pouvant avantageusement compléter ces considérations, je le publie ci-après :—

Quoniam velut quatuor paradisi flumina libri sententiarum hortum¹ irrigant ecclesie copiose, nimirum propter eos qui brevitate gaudent expedit, ut illorum diffusio compendio temperetur—per quod evitetur mater fastidii, prolixitas—dicatorum tamen ordo, librorum et continentia nescientibus aequaliter innotescat. Igitur, opus subsequens aggrediens in nomine ihesu christi, notulas magistrales apponam aliquas ut excepta clarius elucescant.

Divisio librorum (car. roug.).

Scriptura sacra de duobus agit, de creatore scilicet et opere creatoris. Opus autem creatoris dividitur in opus creationis et recreationis et opus ultime retributionis. Item, opus recreationis subdividitur in opus quod gessit in propria persona, ut est incarnatio, passio et similia, et in opus ecclesie recreantis per sacramenta. Eleganter ergo distinxit magister opus suum in quatuor volumina, ut in primo ageret de creatore, in secundo de opere creationis, in tercio de opere recreationis quod gessit in propria persona, in quarto de opere recreationis quod gerit ecclesia mediante, scilicet de sacramentis; tandem terminat opus suum in opere ultime retributionis.

3. AUTEUR ET DATE DE COMPOSITION.

La question touchant l'auteur de cet abrégé n'a pas encore été débattue et constitue un problème. Il est plus facile d'assigner—au moins approximativement—la date de composition de cet ouvrage.

A consulter les MSS. eux-mêmes, on constate que la plupart sont absolument vierges de toute information au sujet de l'auteur. Tels les MSS. de Bruges (XIII siècle), Manchester (XIII s.), Cambridge (XV s.). Le MS. de la Bodléenne, Canon. Patr. Lat. 208 porte cette inscription : *Incipit prologus fratris hugonis in 4 libris sententiarum.* Mais il faut se rappeler que cette copie ne date que du XV^e siècle; le témoignage qu'elle rend en la matière n'est donc pas précisément *di primo cartello.*

Je n'ai pas eu la chance de trouver un renseignement venant du

¹ Dans les MSS. on trouve généralement *ortum.*

XIII^e siècle. Les nombreux ouvrages théologiques de cette époque, qui me sont tombés sous la main, demeurent silencieux au sujet de l'auteur de cet abrégé des Sentences.

J'ai déjà dit que le P. Denifle, O.P. avait cru trouver dans ce résumé, l'œuvre de Hugues de S. Cher. Le distingué critique n'a toutefois pas indiqué les sources qui lui avaient permis d'attribuer à ce Docteur de Paris la paternité de la "Filia Magistri".

Néanmoins l'opinion d'un maître tel que le P. Denifle, mérite d'être prise en considération. Lud. a Vallioleti († 1436) rapporte que Hugues de S. Cher a fait un *certain* abrégé des Sentences ;¹ il est certain aussi que le "*frater Hugo*" dont parle le MS. Bodl. 208 ne peut être que le *frère*-prêcher de ce nom. Examinons donc, si—à défaut de témoignages externes suffisamment précis et certains—la critique interne permet de maintenir cette affirmation.

Nous savons par ailleurs que Hugues de S. Cher a composé un Commentaire des Sentences.² Y a-t-il dans cet abrégé des éléments de doctrine qui peuvent nous amener à y découvrir des liens de dépendance ou de parenté avec l'œuvre plus importante de Hugues, sa Glose des Sentences ?

Inutile, dans cet examen, de nous en rapporter au texte de l'abrégé. Il est comme nous avons dit, un pur résumé des Sentences, sans alliage. Nous devons examiner les notes qui encadrent le texte. Or, à comparer ces notes avec le Commentaire des Sentences par Hugues de S. Cher, il est absolument évident qu'elles ont été tirées de ce commentaire. Elles en reproduisent exactement les passages correspondants. Comme exemples frappants de ce fait nous pouvons citer les endroits suivants :—

Livre I, chap. sur les Notions dans la Trinité : *De nocionibus multe sunt opinioniones*. . . . Ces opinions, quant à leur énoncé et l'ordre dans le quel elles se suivent, sont pris du commentaire de H. de S. Ch. in 1 Libr. dist. XXVI.

Liv. II, dans la question du péché originel, la "tercia opinio" sur la notion de ce péché (c. a. d. l'opinion soutenue par Etienne Langton)

¹ Ap. QUÉTIF et ECHARD, *Scriptores Ordinis Praedicatorum*, t. I, p. 202.

² Une très bonne copie de ce commentaire est conservé à Canterbury, Chapter Library, cod. A, 12. Je m'en suis servi en l'occurrence.

a littéralement le même exposé dans le Commentaire, l. II, dist. XXX. La critique des diverses opinions est aussi identique dans les deux endroits.

L. IV. qu. I, la différence entre le baptême du Précurseur et le baptême du Christ est signalée dans les mêmes termes et les mêmes détails que dans la Glose l. IV, dist. I.

Ce ne sont là que quelques exemples. A continuer la comparaison, on finit par constater que le fait est général ; et la conclusion s'impose, qu'il y a entre la "Filia Magistri" et la Glose des Sentences composée par Hugues de S. Cher, une dépendance très étroite, des liens d'une parenté irrécusable.

Ces faits nous autorisent-ils à affirmer que Hugues de S. Cher est l'auteur de la "Filia Magistri" ?

Je ne le pense pas. Et voici la difficulté qui s'oppose à cette solution. Il est dit dans la préface, que l'auteur se dispose à ajouter au résumé des Sentences certaines notes magistrales—*notas magistratales apponam*. Hugues de S. Cher, aurait-il été, en reproduisant ses propres Commentaires, assez pédant pour les qualifier de magistrales ? Il serait absurde même de le supposer. Et cette considération me semble amplement suffire pour refuser à Hugues de S. Cher la paternité de cet abrégé. D'autre part, ces faits m'amènent à conclure que cet abrégé est certainement dû à un des disciples de Hugues de S. Cher. Ce disciple, en puisant dans l'œuvre du fameux maître dominicain, avait raison de dire : *notas magistratales apponam*.

Quel fut ce disciple ? Je l'ignore.

Cela dit, nous pouvons déterminer sans peine la date approximative de la composition de cet abrégé.

Nous savons que Hugues de S. Cher écrivait sa Glose des Sentences pendant les années 1230-1232. La Filia Magistri n'a donc pas vu le jour avant 1232. D'autre part, il est peu raisonnable d'admettre que l'abréviateur se soit mis à l'œuvre immédiatement après la publication du Commentaire. Un court espace de temps au moins était nécessaire pour faire apprécier la Glose de Hugues de S. Cher et pour permettre de lui donner la préférence sur beaucoup d'autres. Jusqu'où étendre cet intervalle ? Albert le Grand vint à Paris en 1245, et la renommée de son enseignement dut nécessairement éclipser la gloire de Hugues de S. Cher. Je puis difficilement admettre qu'après l'arrivée d'Albert le Grand à Paris, l'on ait

encore songé à annoter un abrégé du Livre des Sentences par des extraits de Hugues de S. Cher. Avec Albert le Grand s'ouvrait à Paris une nouvelle période pour le développement des idées théologiques. La composition de l'abrégé des Sentences en question tombe donc vraisemblablement entre les années 1232 et 1245.

Je note en terminant que la "Filia Magistri" fut, dans son genre, un des derniers abrégés de Pierre Lombard. Après 1250, au lieu de résumer le texte des Sentences, on se plut davantage à abrégé les Commentaires de cette œuvre ou à résumer la doctrine théologique alors professée dans les Ecoles, dans des *Compendiums* et des *Breviloquia* qui se rattachent cependant toujours intimement au Livre des Sentences.¹

¹ Tels, Hugues Ripelin de Strasbourg, O.P. († 1268), *Compendium veritatis theologicæ*, et le franciscain Gérard de Prato, *Compendium seu brevilouquium fr. Gerardi de Prato super libros Sententiarum magistri Petri Lombardi*. Cfr. Grabmann, op. cit. p. 370. Gérard de Prato, près Florence, vivait vers 1278. Un des MSS. de son œuvre, non signalé par Grabmann, se retrouve dans le cod. 862 (915) de la bibliothèque Mazarine à Paris, fo 1-83. Les deux ouvrages ont reçu les honneurs de l'impression.